

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

DANS LE CADRE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



# 1) Introduction

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3.500 habitants.

Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du CGCT).

Le DOB est une obligation légale et doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs. Ce débat préalable porte sur le budget principal du CCAS mais également sur son budget annexe, celui de la Résidence Autonomie.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il s'appuie principalement sur des analyses du monde économique national et international, sur le contexte institutionnel des collectivités locales, ainsi que sur les moyens pour financer les actions et projets du CCAS. Dans un souci de transparence, il est donc primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS. Cet état des lieux est restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an par les documents-cadres comme la présentation du budget, du compte administratif et des décisions budgétaires.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'il souhaite impulser.

Les projets de budgets présentés dans ce document ont été élaborés avec sincérité et prudence. Il est précisé que seuls des événements imprévus et d'ampleur significative sont susceptibles d'altérer les prévisions établies dans ce document.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Ainsi, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Néanmoins, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

# Le débat d'orientation budgétaire : 1ère étape du cycle budgétaire annuel

Mardi 16 décembre 2025

**Ouverture du Débat d'Orientation  
Budgétaire - Présentation du  
Rapport d'Orientation Budgétaire**



Jeudi 29 janvier 2026

**Vote du Budget Primitif 2026  
CCAS + Résidence Autonomie**



VOTE!

Élections municipales (15 et 22 mars 2026)  
et renouvellement du Conseil d'administration du CCAS

Avant le 30 juin 2026

**Vote du Budget Supplémentaire 2026**



**Vote du Compte  
Administratif 2025 et  
affectations des résultats  
CCAS + Résidence Autonomie**



**Exercice  
budgétaire:**

**Du 1er janvier  
au 31 décembre  
2026**

**Exécution du budget  
Vote des décisions  
modificatives**

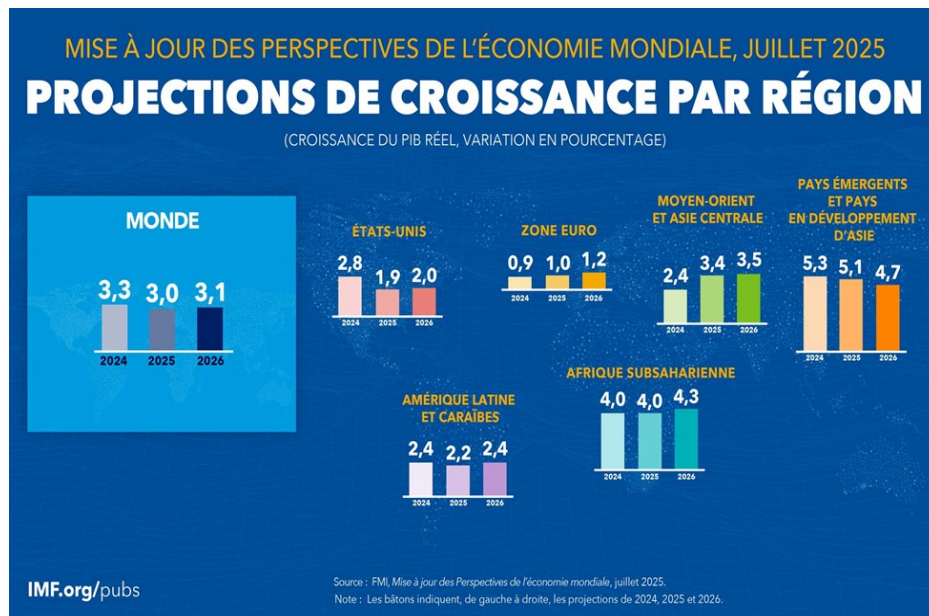


## 2) Le contexte économique et budgétaire :

### Au niveau de l'économie mondiale :

Au niveau mondial, l'année 2025 reste marquée par des tensions géopolitiques persistantes, notamment la poursuite du conflit en Ukraine et la rivalité commerciale entre les États-Unis et la Chine. Ces tensions créent une incertitude politique et économique qui impacte les décisions des entreprises et des investisseurs.

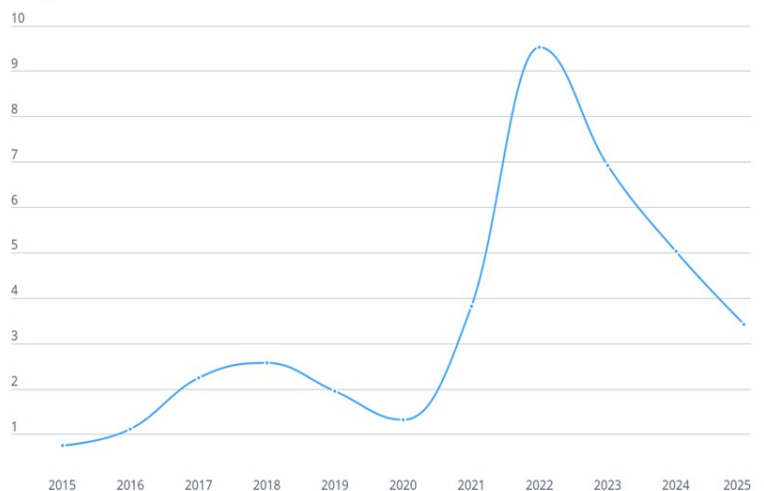
Malgré ces incertitudes, la croissance mondiale devrait rester relativement stable autour de 3% en 2025-2026 selon le FMI. Cela reflète un équilibre fragile entre la reprise dans certaines régions et le ralentissement dans d'autres, notamment dans les économies avancées.



L'inflation poursuit sa décrue entamée en 2022, comme l'indique la courbe ci-contre, mais demeure à un niveau élevé, autour de 3,4 % au second semestre 2025. Si la dynamique est orientée à la baisse, les prix restent supérieurs aux niveaux d'avant crise et au-dessus de la cible de 2 % fixée par la Banque centrale européenne.

### Prévisions de l'inflation

%, en glissement annuel



Source : [Perspective économique](#)

© OCDE

## Un contexte mondial encore marqué par de fortes vulnérabilités

Plusieurs zones de volatilité géopolitique contribuent à maintenir une pression sur l'économie mondiale :

- Hyperinflation persistante dans quelques pays.
- Tensions dans des régions productrices de matières premières (Afrique, Amérique latine).

Ces dynamiques peuvent influencer les prix mondiaux de l'énergie, des matériaux et des produits alimentaires, avec des répercussions possibles sur les coûts d'approvisionnement et les marchés publics en Europe.

Le commerce mondial et les investissements ralentissent. Plusieurs facteurs expliquent cela : des taux d'intérêt élevés qui renchérissent le financement, des fluctuations importantes des taux de change et des barrières douanières. Autrement dit, les entreprises font face à plus de contraintes et d'incertitudes, ce qui freine la reprise économique.

## Au niveau de l'économie nationale :

En France, le climat économique reste morose, pénalisé par une faible confiance des ménages et des entreprises.

La croissance du PIB est fragile et modérée estimée à 0,6% en 2025 et 1% en 2026. Cette croissance reste inférieure à la croissance potentielle, estimée à 1,4 % par an, ce qui montre que l'économie ne se développe pas à son plein potentiel. Plusieurs facteurs expliquent cette faiblesse : un contexte international incertain, des investissements prudents des entreprises et un commerce mondial qui ralentit.

L'inflation devrait ralentir à +1,3 % en 2025 après +2 % en 2024. Cette baisse est encourageante, mais l'inflation reste au-dessus des cibles des banques centrales, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Les prix de certains biens essentiels restent élevés, notamment l'énergie et l'alimentation, ce qui crée des contraintes pour les budgets familiaux.

Le taux d'épargne des ménages est estimé à 18,2 % en 2025, signe que les Français restent prudents dans un contexte incertain. Il devrait légèrement baisser à 18 % fin 2026, à mesure que l'inflation diminue et que les taux d'intérêt se stabilisent. Cela montre que les ménages commencent à dépenser un peu plus, mais la prudence reste de mise.

Le marché du travail est également sous tension. Le taux de chômage augmente, passant de 7,5 % mi-2025 à 8,2 % fin 2026. Cette hausse traduit à la fois la fragilité de la croissance économique et certaines difficultés structurelles sur le marché du travail. Cependant, certains secteurs continuent à recruter, notamment la santé, les technologies et la transition énergétique.

## Déficit et dette publique

La dégradation des comptes publics est persistante. Le déficit élevé et les comptes publics dégradés laissent douter de la capacité de l'Hexagone à gérer sa dette. Le déficit public français reste élevé. Il est prévu à 5,4 % du PIB en 2025 (100,4 Md€) et à 5 % en 2026, ce qui est supérieur aux prévisions du gouvernement, qui tablaient sur 4,7 %.

Ce niveau de déficit reflète à la fois les dépenses publiques élevées (santé, aides sociales, transition énergétique) et des recettes fiscales moins dynamiques que prévu.

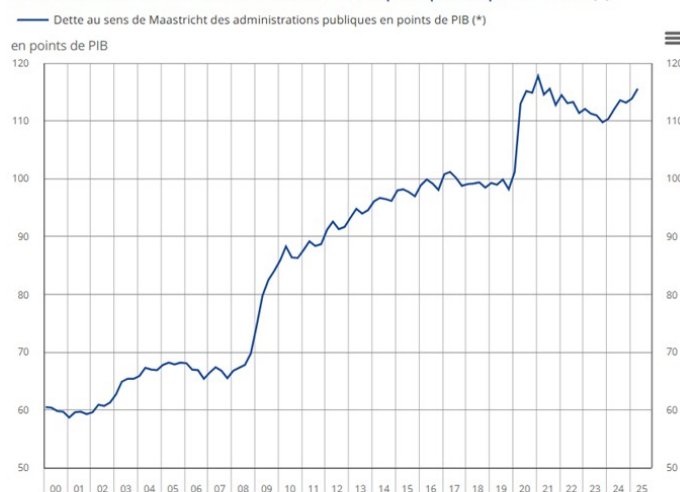
L'écart entre les objectifs et la réalité souligne la fragilité des finances publiques et la difficulté à réduire le déficit dans un contexte économique modéré.

Le déficit public français, exprimé en pourcentage du PIB, est marqué par d'importantes fluctuations qui correspondent aux grandes crises économiques et aux différents mandats présidentiels. Après une période relativement stable autour de -2 % à -4 % du PIB dans les années 1980, le déficit s'est fortement accru lors de la crise du système monétaire européen en 1992-1993, dépassant alors -6 % du PIB.

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la crise financière de 2008 fait chuter le déficit sous les -7 % du PIB. En 2020, la pandémie de Covid-19 fait plonger le déficit à près de -9 % du PIB, un record depuis 1978. En 2024, le déficit s'établit à -5,8 % du PIB, soit un niveau encore très élevé, notamment par rapport à la cible européenne de 3 %.



Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (\*)



(\*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux - Insee, DGFiP, Banque de France.

La dette publique continue de croître, passant de 114,1 % du PIB au trimestre 1 2025 (3 345,8 Md€) à 117,6 % du PIB en 2026. Cette hausse traduit l'accumulation de déficits annuels et les intérêts élevés sur la dette existante.

Une dette publique élevée limite la marge de manœuvre du gouvernement pour financer de nouveaux investissements ou réduire les impôts, et constitue un risque en cas de ralentissement économique. La note de la France a d'ailleurs été abaissée de AA- à A+ par l'agence Fitch.

## Le Projet de Loi de Finances ( PLF) 2026 et l'impact sur les collectivités :

Le projet de loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte où l'État cherche à restaurer des marges de manœuvre budgétaires après plusieurs années de crises successives. L'objectif, est de ramener progressivement le déficit public sous les 3 % du PIB d'ici 2029, tout en continuant à financer les grandes priorités nationales.

Sur le plan des équilibres nationaux, la réforme des retraites a été suspendue pour ne pas alourdir le contexte social et budgétaire.

Dans le PLF 2026, l'effort total pour réduire le déficit est d'environ 30 milliards d'euros, dont 17 milliards sur les dépenses et 14 milliards sur les recettes.

Le gouvernement prévoit un budget total de l'État s'élevant à 1 722 milliards d'euros en 2026, soit une augmentation de 29 milliards d'euros par rapport à 2025. Cette hausse est principalement due à des dépenses incompressibles :

- Charge de la dette : estimée à 61,2 milliards d'euros, en baisse par rapport aux prévisions de 2025
- Dépenses militaires : augmentation de 6,7 milliards d'euros, conformément aux engagements de la loi de programmation militaire.
- Dépenses sociales : notamment liées au vieillissement de la population, avec une progression des dépenses de santé et de retraite.

En résumé, le PLF 2026 vise à concilier maîtrise des dépenses, mobilisation de recettes ciblées et financement des priorités stratégiques de l'État : un budget de transition et de redressement.

L'État annonce pour 2026 une stabilité globale de la contribution financière aux collectivités, mais cette stabilité masque en réalité une série d'ajustements internes représentant 4,7 Md€ d'économies. Plusieurs mécanismes d'évolution ou de réduction impactent les différentes dotations ou compensations. Le doublement du dispositif Dilico (environ 2 Md€) reste incertain. Le reversement est désormais conditionné à la maîtrise de la dépense publique, et l'échéancier évolue : initialement prévu sur 3 ans, il serait étalé sur 5 ans. L'État continue de transférer des ressources fiscales, à hauteur de 3,8 milliards d'euros, ce qui permet aux collectivités de voir leurs ressources augmenter en volume. Parallèlement, un chantier normatif sera lancé pour travailler avec les collectivités sur des mesures de maîtrise des dépenses, afin de concilier soutien aux territoires et rigueur budgétaire.

Dernière ligne droite d'un mandat municipal qui s'est ouvert dans un contexte inédit à bien des égards, l'année 2026 marquera pour Saint-Martin d'Uriage la continuité des projets engagés dans le domaine de l'action sociale.

### 3) Rappel des missions du CCAS

---

**Le Centre communal d'action sociale (CCAS)** est un établissement public communal, qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution de l'action sociale locale par excellence.

**Le CCAS propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.** Le CCAS est amené à apporter des aides mais il a, avant tout, pour but d'accompagner les personnes dans l'accès aux droits sociaux et de les guider vers les bons interlocuteurs.

#### Les missions obligatoires du CCAS :

➤ **La domiciliation :**

Elle **permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse** pour recevoir du courrier et accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux. La notion « sans domicile stable » désigne toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

➤ **L'instruction des dossiers d'aide sociale légale :**

**L'aide sociale légale constitue une obligation pour la collectivité publique et un droit pour l'individu.** Elle recouvre l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi. **Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre** au représentant de l'Etat ou au Président du Département pour instruction et décision.

➤ **Gestion des registres des personnes vulnérables : Plan Canicule/Grand froid**

Le CCAS tient à titre préventif, **un registre recensant les personnes fragilisées qui se sont signalées** (sans-abri, personnes âgées, personnes adultes handicapées ou en invalidité). Ce registre confidentiel peut être utilisé par les autorités compétentes en cas de déclenchement du plan canicule ou/et grand froid. Le recensement doit permettre d'organiser un contact périodique avec les personnes inscrites en vue de leur apporter des conseils ou une assistance.

➤ **L'analyse des besoins sociaux**

Encadrée légalement, **l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic socio-démographique à partir des données d'observation sociale du territoire.** Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des

partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. Selon le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, l'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration.

## **Les missions facultatives du CCAS :**

En matière d'action sociale facultative, chaque CCAS, via ses administrateurs et son Conseil d'Administration **détermine, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales, ses propres modalités d'intervention** afin de développer la mission qui lui est confiée par la loi. Pour mener à bien cette mission, le CCAS peut intervenir sous forme de prestations, remboursables ou non dont le coût est supporté par son budget. Il appartient donc au Conseil d'administration de créer, par délibération, les différents types d'aides en fonction de ses priorités, des besoins de la population, et d'en définir les conditions d'attribution (article R.123-21 du CASF) en fonction de critères qu'il fixe librement.

Les aides sociales facultatives délivrées par le CCAS sont complémentaires et subsidiaires aux dispositifs légaux, dès lors que ceux-ci sont épuisés. Elles permettent aussi de répondre à des personnes qui sont en attente de prestations légales. Parmi ces missions, nous pouvons citer :

- **Les aides exceptionnelles** décidées en Conseil d'administration
- **Les subventions accordées aux associations à caractère social**
- **Les chèques de service « Hygiène et alimentation »** pour les personnes en rupture alimentaire
- **Le repas et les colis de Noël pour les seniors**

### **depuis 2023 :**

- **La distribution alimentaire**
- **Les sorties à la journée pour les seniors de la commune**

### **depuis 2024 :**

- **Le dispositif « coupons sports et culture »**

**En 2025, le CCAS a mis en place le dispositif « Sortons ce soir et sans contrainte » pour permettre des aux seniors de faire des sorties culturelles facilitées et à prix abordable. A cela, le CCAS a mis en place des ateliers récurrents de prévention de la perte d'autonomie (Ateliers mémoires en 2025). Enfin, des ateliers culturels à destinations des seniors ont également été testés.**

De plus, le CCAS de Saint-Martin d'Uriage gère une résidence autonomie de 25 logements. Cette dernière dispose d'un budget annexe.

## 4) Un renforcement des moyens d'accompagnement pour un service de qualité et de proximité

Comme évoqué les années précédentes, le CCAS, seul service social de proximité délivrant un accueil physique sans obligation de rendez-vous, **est et sera de plus en plus sollicité**, que ce soit pour des personnes avec de faibles revenus, des seniors en perte d'autonomie ou de leurs aidants, des travailleurs en recherche de logement ou des personnes démunies face à la complexité des démarches administratives. **La fréquentation du CCAS depuis quelques années ne cesse d'augmenter, et notamment pour les demandes liées à l'autonomie et le maintien à domicile.**

Fort de ces constats qui s'accroissent au fil des années et afin d'être en capacité de faire face aux demandes d'aides, et de positionner les personnes en difficulté sur les dispositifs les plus adaptés à leur situation, plusieurs orientations sont proposées pour développer l'accompagnement et l'offre sociale sur le territoire.

**En 2026, année de renouvellement du CCAS, ce dernier s'attachera donc à consolider son offre de services et ses actions d'accompagnement.** Ainsi, 2 axes, déjà développés les années précédentes seront poursuivies :

### **>> Des réponses à apporter au vieillissement de la population :**

**Comme évoqué ces dernières années, le vieillissement de la population à Saint-Martin d'Uriage a et aura un impact très fort au niveau local** et est au cœur de l'action communale et de sa politique sociale. Le défi à relever est notamment **d'identifier les aînés isolés, mais aussi d'aider leurs proches aidants souvent démunis face à la perte d'autonomie de leur proche. L'enjeu pour le CCAS est de déployer des réponses adaptées afin d'éviter les situations de rupture mais aussi accompagner la perte d'autonomie.** Mieux connaître ces aînés est essentiel pour adapter, réorienter, ajuster les différentes actions et services développés à leur intention.

La politique municipale sur la perte d'autonomie ou la prévention de la perte d'autonomie s'est diversifiée ces dernières années grâce à la mise en place de conventions avec les services de téléassistance, un accompagnement plus précis sur les dossiers d'aides ou encore une orientation vers les différents services d'aide à domicile, grâce à l'établissement d'un annuaire des personnes et organismes intervenants à Saint-Martin d'Uriage.

L'animation pour les seniors s'est également étoffée avec une semaine bleue dense et variée qui a trouvé son public. Des sorties en journée ou en soirée sont maintenant solidement ancrées dans l'année.

Comme l'an dernier, **le CCAS a sollicité pour 2026 la conférence Départementale des financeurs pour une prise en charge d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie et d'actions culturelles destinées au public seniors.**

Concernant la résidence Autonomie, **la fréquentation des logements est optimale. Au 01/12/2025, l'intégralité des logements sont loués.** En effet, après une vacance importante de logements, la structure a su se rendre plus attractive. Ce mode d'habitat entre le domicile et les établissements médicalisés, dans un cadre familial pour l'établissement saint-martinois, semble donc être le lieu adapté et plébiscité par les personnes isolées.

L'arrivée d'une nouvelle directrice conjugué à la réalisation de l'évaluation externe a apporté un nouveau souffle, un cadre et des nouvelles perspectives à l'établissement. **La situation de crise est passée et la construction de l'avenir de la résidence est maintenant la trajectoire à suivre.** Néanmoins, pour 2026, suite au départ de la directrice en place, le recrutement d'une nouvelle direction sera important pour garder cette dynamique engagée depuis plus de deux années.

Financièrement, l'objectif reste d'optimiser les coûts, (en charges de personnel, en fonctionnement) afin de maintenir une subvention d'équilibre du CCAS stable d'années en années.

Pour 2026, la baisse des dépenses de fonctionnement sera significative, avec notamment une baisse de 70 000 € des remboursements d'emprunts à la SDH et la fin des régularisations d'écriture (- 40 000 €).

**Cette baisse attendue sera néanmoins limitée en 2026 car des rénovations du bâti et des espaces communs sont nécessaires. (Changement des VMC, reprises de peintures, remplacements de radiateurs, de volets roulants, de chauffe-eau, rénovation des portillons des jardins privés, etc.)**

Au niveau des ressources humaines, **une aide administrative supplémentaire à la résidence qui pourrait faire office de relai de la direction serait bénéfique** pour assurer la continuité de service au sein de l'établissement (Congés, repos, absences, temps de réunion sans responsable). **L'objectif serait également de « soulager » le/la responsable des tâches administratives chronophages qui ne lui permette pas de développer les projets gérontologiques de manière optimale.**

Enfin, **une réflexion importante doit être engagée** dans les toutes prochaines années **concernant le devenir du bâtiment. Le fin du bail de location entre la SDH et le CCAS en 2030 sera un point d'étape important pour l'avenir de cette résidence, avec en ligne de mire une rénovation énergétique pour cet édifice livré en 1989 (soit il y a 36 ans).**





## 5) Le bilan financier provisoire 2025

*Les chiffres présentés sont provisoires et susceptibles d'évoluer fortement, compte-tenu de la date de réalisation de ce ROB ( De nombreuses opérations budgétaires de fin d'année sont simulées et non réelles). Ils seront définitifs lors de l'établissement du compte administratif et sont donc donnés à titre indicatif pour une meilleure compréhension des orientations budgétaires.*

### ➔ **BUDGET PRINCIPAL DU CCAS :**

Le CCAS devrait dégager en fonctionnement un résultat net sur l'exercice 2025 d'environ 25 000 € et le résultat cumulé devrait être à hauteur d'environ 35 000 €. ( suite à l'excédent de fonctionnement reporté 2025 de 9 910,74 €).

**Ce résultat positif est essentiellement constitué de recettes non prévues au BP 2025 (+ 20 000 €).**

**Comme en 2025, un excédent devrait donc être constaté et se reportera en recettes de fonctionnement en 2026 et permettra des marges de manœuvre lors de l'affectation des résultats et du budget supplémentaire.** (Pour la réalisation de l'analyse des besoins sociaux, pour financer des investissements à la Résidence autonomie, ou la mise en place d'un budget dédié à l'accessibilité par exemple)

Pour l'investissement, comme chaque année, **un excédent cumulé sera constaté et devrait se situer autour de 90 000 € et se reportera en recettes d'investissement en 2026. Cette réserve inutilisée pourrait servir à financer les nécessaires dépenses d'investissements de son budget annexe.**

### ➔ **BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE :**

**Contrairement aux deux dernières années, l'exécution budgétaire en fonctionnement en 2025 devrait aboutir à un déficit.** A date, le budget de la résidence dégagerait donc en fonctionnement un résultat net sur l'exercice 2025 de **- 18 500 €**. Cela s'explique **exclusivement** par des recettes prévues mais non perçues. Ces recettes versées par le Département de l'Isère, soit entre 25 000 € et 30 000 € qui correspondent au forfait autonomie et à l'aide sociale à l'hébergement, ne seront pas versées en 2025. Suite à des retards de traitement, le Département de l'Isère n'a pas été en mesure de les verser avant leur clôture budgétaire, elles seront donc en décalage et versées en 2026.

Le résultat repris sur le budget 2025 sera celui de l'année N-2 (comme le prévoit la nomenclature M22 pour les établissements ayant une autorité de tarification) soit un excédent de +11 529,74 €. **Cet excédent devrait donc être repris entièrement ou partiellement au BP 2026 et se reportera en recettes de fonctionnement en 2025 ou sera transféré en investissements pour financer les projets d'amélioration du bâtiment en cours.**

Pour l'investissement, de nombreux travaux sont engagés et/ou en cours au sein du bâtiment. (Renovation cuisine, Portes automatiques, équipement incendie, etc.) Le résultat net sur l'exercice 2025 se situerait donc autour de -34 000 € et le résultat cumulé à hauteur d'environ -10 800 €. (suite à l'excédent de d'Investissement reporté 2025 de + 22 750,44 €).

**Un déficit devrait donc être constaté et se reportera en dépenses d'investissement en 2026.**

L'investissement est de plus en plus important au fil des années du fait de la vétusté de l'équipement. Un financement de cette section devra être envisagé pour permettre des investissements au moins au même niveau que ces dernières années. ( Hors rénovation globale et énergétique du bâtiment)

## 6) Les orientations budgétaires 2026

---

### ➔ **BUDGET PRINCIPAL DU CCAS :**

#### **ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2026**

##### ➔ **Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Ce chapitre devrait être en hausse (+ 15 % de BP/BP N-1 ou de +28 % de BP/CA N-1) par rapport à 2025.

Comme l'an dernier, le CCAS va organiser des ateliers à destination de l'ensemble des seniors de la commune. Ces ateliers ciblés sur la stimulation cognitive, basés sur la découverte culturelle et le jeu, ont été sélectionnés pour leur approche ludique.

De plus, en marge de l'exposition "Sous le même ciel "de l'artiste iranienne Niloufar Basiri proposée en avril 2026 dans le cadre de la saison culturelle municipale, il est proposé de mettre en place, avec Mediarts, des ateliers de médiation et de pratique culturelle sur la transmission entre les générations. En effet, l'exposition explore la question de la mémoire via les savoirs-faire anciens. Des ateliers intergénérationnels, des visites en présence de l'artiste et des ateliers de pratique seront proposés.

Ces nouvelles dépenses, 10 355 € pour ces ateliers (qui explique en partie la hausse de ce chapitre), seront compensées à 100 % en recettes grâce à une subvention du Département de l'Isère. En effet, le CCAS a présenté, comme en 2024, un dossier à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour le financement de ces ateliers.

Le dispositif « Sortons ce soir et sans contrainte » qui propose des sorties culturelles en soirée à la MC2 de Grenoble et les deux sorties annuelles à la journée seront reconduites en 2026.

Concernant la semaine bleue, la « double » date culture sera conservée en offrant gratuitement un spectacle de chanson française de qualité aux seniors.

### → **Frais de personnel (Chapitre 012)**

Le chapitre des frais de personnels comprend les ETP suivants ainsi que les vacances de gardiennage pour la résidence Autonomie :

- 1 ETP Direction du CCAS et chef de pôle Vie Locale et Solidarité
- 0,8 ETP Agent administratif du CCAS
- 
- 1 ETP Direction de la Résidence Autonomie
- 0,2 ETP Agent administratif de la Résidence Autonomie
- 1 ETP (0,80 ETP + 0,20 ETP) Agent technique d'entretien et de restauration sur la Résidence Autonomie
- 0,60 ETP Agent d'animation Résidence Autonomie
- 0,7 ETP Agent technique de maintenance, d'entretien et de restauration sur la Résidence Autonomie
- Les vacances à la résidence Autonomie sont estimées à environ 25 000€

Il est utile de préciser que depuis quelques années le CCAS rémunérait un agent en arrêt pour maladie professionnelle représentant un coût annuel d'environ 70 000€ depuis plusieurs années. Cet agent est parti en retraite en octobre 2025. En 2025, le coût total annuel de cet agent aura été de 97 694,52 €.

**Ainsi, le chapitre 012 pour le CCAS représenterait au total 306 000 € et sera en forte diminution de 24 % (de BP/CA N-1) soit près de 100 000 € de moins par rapport à l'année précédente.**

Concernant les agents de la Résidence Autonomie, une refacturation est prévue par le CCAS à la Résidence Autonomie. Le poste de chef de pôle Vie locale et solidarités est affecté sur le budget du CCAS mais fera l'objet d'une refacturation partielle à la commune. Un poste d'agent technique d'entretien et de restauration sera lui refacturé par la commune au CCAS/ou à la résidence autonomie pour une quotité de travail de 70 %.

### → **Aides et subventions (Chapitre 65)**

Le montant global des aides (coupons sports et culture, aides directes et aides alimentaires), l'enveloppe pour les subventions aux associations seront stables par rapport à l'an dernier.

La subvention versée à la résidence autonomie devrait baisser de 34 % en 2026 (qui fait suite à une baisse de 30% en 2025). La subvention d'équilibre devrait se situer aux environs de 88 000 € en 2026 contre 129 500 € en 2025 et 184 113,15 € en 2024.

## **ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2026**

### **→ Produits des services (*Chapitre 70*)**

Les produits des services restent limités pour le budget du CCAS. Ils devraient se situer autour de 8 800 € en 2026. ( 1/3 concessions dans les cimetières et facturation des sorties seniors)

### **→ Atténuations de charges (*Chapitre 013*)**

Ce poste de recettes (Refacturation des agents à la résidence Autonomie et à la ville) devrait se situer aux alentours de 222 000 € et sera quasiment stable par rapport à l'an dernier.

### **→ Subventions et participations (*Chapitre 74*)**

La subvention du Département via la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées devrait être aux alentours de 11 000€.

La subvention versée par la commune au CCAS serait en baisse significative par rapport à 2025. Elle devrait se situer autour de 205 000 € contre 378 916 € l'an dernier, soit une baisse substantielle de 46 %.

## **ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR 2026**

Le montant de section investissement, excédentaire depuis plusieurs exercices, devrait s'élever à environ 100 000 €. Une subvention d'investissement du CCAS à la résidence autonomie est prévue pour 2026 afin de permettre de maintenir un niveau d'investissement suffisant.

**Élément obligatoire du rapport d'orientation budgétaire, il est nécessaire de préciser que le CCAS n'a jamais eu recours à l'emprunt et que cette option n'est pas envisagée pour l'avenir.**



# ➔ BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE :

## ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

### ➔ Charges à caractère général (*Chapitre 011*)

Ce chapitre serait en légère hausse (+3 % de BP/BP N-1 ou de +5 % de BP/CA N-1) par rapport à 2025. Cette hausse s'explique par la mise en place de refacturations entre la résidence et le CCAS, jamais réalisées jusqu'à présent. (Affranchissement, Indemnités régie comptable, Carburants véhicules, frais de déplacements agents), et d'ajustements plus fins sur certaines dépenses (CA/BP) comme la consommation d'eau ou l'achat de produits d'entretiens.

### ➔ Frais de personnel (*Chapitre 012*)

Les charges de personnel seront en légère augmentation (+2,5 % de BP/BP N-1) par rapport à l'année passée. Cette hausse s'explique par :

- la hausse de la cotisation CNRACL pour les agents titulaires
- une hausse du GVT\*
- les augmentations de prise en charge de la prévoyance et la participation mutuelle pour les agents
- l'augmentation des forfait pour les vacataires

\* *Le GVT pour Glissement-Vieillesse-Technicité permet de mesurer l'impact du vieillissement et de l'avancement de carrière des agents sur la masse salariale globale.*

### ➔ Frais afférents à la structure (*Chapitre 016*)

Les frais afférents à la structure seront en forte baisse (-41 % de BP/BP N-1 ou de -39 % de BP/CA N-1) soit près de 87 000 € d'économies.

Cette baisse s'explique par :

- Une baisse de 70 000 € correspondant à la fin du remboursement du prêt le plus important à la SDH
- La fin des régularisations d'écritures comptables concernant l'aide sociale à l'hébergement soit 44 000 € en 2025.

De nombreux contrats de maintenance du bâtiment ont été renouvelés récemment et leur prix a augmenté de manière significative. De plus, le bâtiment étant vieillissant des frais de renouvellement d'équipements sont à prévoir dans la section de fonctionnement. (Sécurité incendie, rénovation de portails, remplacements VMCs, peintures, etc.) Ainsi, les dépenses pour le bâtiment public devraient augmenter de 88 %, soit 16 000 € supplémentaires par rapport à 2025.

## **ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2026**

Les recettes seraient en baisse par rapport à 2025 ( - 7% de BP/BP N-1 ou de -13 % de BP/CA N-1)

Une baisse significative (de près de 46 000 €) de la subvention d'équilibre du CCAS explique principalement cette baisse globale des recettes de la section de fonctionnement.

Pour information :

Montant prévisionnel de la Subvention d'équilibre pour 2026 : 88 000 €

Montant de la Subvention d'équilibre en 2025 : 128 000 €

Montant de la Subvention d'équilibre en 2024 : 188 000 €

## **ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR 2026**

Après une année 2025 riche en rénovations, la section d'investissement devrait se réduire fortement sans apport de la section de fonctionnement ou d'une subvention du CCAS - budget principal.

Les besoins identifiés de la structure sont à ce jour :

- Changement des détecteurs de fumée obsolètes. (2ème année d'un investissement sur 3 ans)
- Remplacement de sorties de secours non conformes
- Installation de deux portes automatique dans le hall d'accueil de la Résidence + installation d'un interphone et d'un système de badgage électronique sur la porte d'entrée principale – Report de 2025
- Remplacement de l'enseigne sur le bâtiment principal (Résidence Autonomie en remplacement de foyer-logement) et de la signalétique extérieure → *Depuis le 1er janvier 2016, date d'entrée en vigueur de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV)*
- Mise au norme de l'ascenseur
- Achat de mobiliers plus modulables et plus adaptés au bâtiment

Enfin pour rappel, une subvention du département de l'Isère de 19 000 € (pour l'installation de deux portes automatiques dans le hall d'accueil de la Résidence) attribuée l'an dernier, sera prévue aux recettes d'Investissement 2025. Le reste des recettes seront des dotations aux amortissements et des transferts entre sections.



➤ *Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire pour 2026.*